

LETTRE D'ENTENTE FAITE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES LE 17 JOUR D'AVRIL 2020,

ENTRE : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
ci-après appelée « l'Employeur »

ET : L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
ci-après appelée « l'Association »

OBJET : DATES IMPORTANTES

ATTENDU QUE l'accès aux installations des campus de l'Université est limité jusqu'à nouvel ordre suite à une déclaration d'un état d'urgence par la province le 19 mars 2020;

ATTENDU QUE la date limite pour la remise du dossier électronique d'évaluation relatif à l'enseignement du cours conformément au paragraphe 14.05 est le 15 mai 2020 et que la fermeture de l'Université a entraîné un ralentissement des activités universitaires;

ATTENDU QUE l'Employeur a annulé l'évaluation de l'enseignement prévue du 23 au 29 mars 2020 en vertu du paragraphe 14.20 en raison de la suspension des cours du 16 au 29 mars 2020;

EN CONTREPARTIE DES AVANTAGES MULTIPLES QUI DÉCOULENT DE LA PRÉSENTE, LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

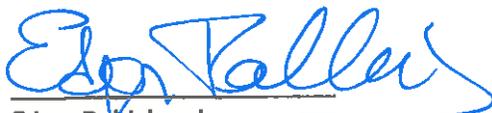
Le nouvel échéancier relié à la procédure d'évaluation du rendement pour les cours crédités des programmes réguliers est tel qu'indiqué dans l'annexe ci-jointe marquée de la lettre « D ».

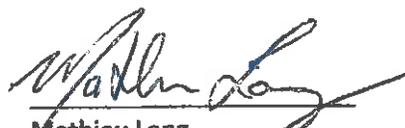
Cette lettre d'entente est convenue entre les parties sous toute réserve et sera en vigueur de la date de signature jusqu'au 31 juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente en date du jour et de l'an en premier lieu mentionnés.

Pour l'Université de Moncton

Pour l'ABPPUM


Edgar Robichaud
VRARH


Mathieu Lang
Président

ANNEXE « D »

ÉCHÉANCIER RELIÉ À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT POUR LES COURS CRÉDITÉS DES PROGRAMMES RÉGULIERS

Paragraphe	Étapes	Directives spéciales	Année 2019-2020			Année 2020-2021		
			Automne	Hiver	Printemps Été	Automne	Hiver	Printemps Été
14.05 14.10	Remise du dossier par le membre au département	au plus tard le...	24 janv. 2020	15 mai 2020 <u>25 mai 2020</u>	18 sept. 2020	22 janv. 2021	14 mai 2021	17 sept. 2021
14.07 14.12	Remise au membre du résultat de l'évaluation de son rendement par l'assemblée départementale Date limite au membre pour faire appel du résultat de l'évaluation de son rendement	au plus tard le...	13 févr. 2020	4 juin 2020 <u>11 juin 2020</u>	8 oct. 2020	11 févr. 2021	3 juin 2021	7 oct. 2021
	Remise au membre du résultat de la révision de l'évaluation de son rendement si le membre a fait appel	au plus tard le...	18 févr. 2020	9 juin 2020 <u>16 juin 2020</u>	13 oct. 2020	16 févr. 2021	8 juin 2021	12 oct. 2021
	Remise au membre du résultat de l'évaluation de son rendement si le membre a fait appel	au plus tard le...	24 févr. 2020	15 juin 2020 <u>22 juin 2020</u>	19 oct. 2020	22 févr. 2021	14 juin 2021	18 oct. 2020 <u>2021</u>
	Remise au décanat du dossier du membre et du résultat de l'évaluation de son rendement par l'assemblée départementale	au plus tard le...	18 févr. 2020	9 juin 2020 <u>16 juin 2020</u>	13 oct. 2020	16 févr. 2021	8 juin 2021	12 oct. 2021
14.08 14.13	Remise au membre du résultat de l'évaluation de son rendement par la doyenne ou le doyen	au plus tard le...	24 févr. 2020	15 juin 2020 <u>22 juin 2020</u>	19 oct. 2020	22 févr. 2021	14 juin 2021	18 oct. 2021
	Date limite au membre pour faire appel du résultat de l'évaluation de son rendement par la doyenne ou le doyen	au plus tard le...	2 mars 2020	22 juin 2020 <u>29 juin 2020</u>	26 oct. 2020	1 mars 2021	21 juin 2021	25 oct. 2021
	Remise au membre du résultat de la révision de l'évaluation de son rendement si le membre a fait appel et dépôt de la fiche d'évaluation du rendement au dossier du membre	au plus tard le...	9 mars 2020	29 juin 2020 <u>7 juillet 2020</u>	2 nov. 2020	8 mars 2021	28 juin 2021	1 nov. 2021

NB : les dates ci-hauts sont en jours calendriers et prennent en considération les journées de fin de semaine et les jours fériés conformément à l'article 14.01.